

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2021

Présents : tous les conseillers sauf Lucile Fluttaz, Etienne Lallement (procuration à Brigitte Allard) Régis Montfalcon, Catherine Cauterman, Chantal Chapellet, Patrick Rouch (procuration à Brigitte Allard)

### Rénovation réhabilitation école élémentaire

Sophie PELLICIER, conseillère municipale en charge de ce dossier, présente le projet de rénovation / réhabilitation de l'école élémentaire établi par le CAUE et la société ENERBAT à l'issue de plusieurs réunions du comité de pilotage.

Ce projet comporte :

- Un agrandissement avec transformation de l'auvent actuel en pièce supplémentaire,
- Une réfection complète de la toiture avec isolation par laine de bois et intégration de photovoltaïques,
- *concernant les photovoltaïques la possibilité d'adhésion à une coopérative citoyenne pour la prise en charge et l'entretien des panneaux sur l'école et éventuellement sur d'autres bâtiments communaux sera étudiée.*
- Le remplacement des menuiseries avec intégration de brises soleil sur certains vitrages, (actuellement la déperdition thermique par les vitrages est de 50%)
- L'installation d'une ventilation mécanique double flux,
- L'isolation des murs bétons par l'extérieur,
- La rénovation de l'éclairage,
- Au niveau du chauffage, les radiateurs actuels changés récemment seront conservés.

Coût prévisionnel : **750 000 HT maîtrise d'œuvre comprise.**

Le cahier des charges en vue du choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre est en cours d'élaboration.

Le Conseil Municipal, charge Mr le Maire de d'engager les démarches afin d'obtenir des aides au financement de ce projet et l'autorise à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée (MAPA)

### Affaires scolaires

#### Choix fournisseur repas:

Deux fournisseurs ont répondu à l'appel d'offre (MAPA) lancée courant mai pour la fourniture et la livraison des repas du restaurant scolaire pour 1 année, avec reconduction possible pour 2 ans.

Les critères suivants ont été définis pour l'analyse des offres : équilibre nutritionnel, localisation, sécurité alimentaire, prix, dégustation. Après présentation du rapport par Virginie DUPORT, le Conseil retient la société « Cuisine Authentique » à LA BRIDOIRE pour un prix unitaire de 3.75€ TTC

### Tarifs :

Vu l'augmentation du prix d'achat et charges afférentes à ce service, le Conseil Municipal fixe le prix de vente du repas de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 comme suit :

<b>Quotient supérieur à 1501</b>	<b>6€30</b>
<b>Quotient entre 1201 et 1500</b>	<b>5€70</b>
<b>Quotient entre 901 et 1200</b>	<b>5€10</b>
<b>Quotient entre 601 et 900</b>	<b>4€60</b>
<b>Quotient inférieur à 600</b>	<b>4€00</b>

**Personnel périscolaire :** 2 contrats seront reconduits pour la rentrée et un appel à candidatures sera lancé en vue du recrutement dans le cadre d'un emploi aidé d'1 agent à temps non complet titulaire de préférence d'un CAP petite enfance. Un renfort pourrait être également nécessaire en périscolaire.

**Bilan conseil d'école :** des remerciements ont été adressés aux élus : Virginie DUPORT déléguée aux affaires scolaires, Sophie PELLICIER pour son implication dans le dossier rénovation école, William VANNEUVILLE pour les petits travaux, Patrick ROULAND pour les interventions en Maternelles (elles pourront être reconduites à la rentrée prochaine) Le problème de l'accès au service urbanisme, par la cour de l'école maternel a été évoqué.

**Délégation affaires scolaires :** le Conseil Municipal est informé du courrier de Mme Virginie DUPORT qui souhaite que sa délégation affaires scolaires lui soit retirée.

### Régie de recettes de la salle polyvalente :

Suite au contrôle de la régie par Mme la Trésorière, le Conseil donne son accord concernant 2 modifications de l'acte constitutif de la régie : moyen d'encaissement : suppression du numéraire et des CESU, périodicité de reversement : trimestrielle en lieu et place de mensuelle. L'achat d'un petit coffre-fort sera inscrit au prochain budget sur les conseils de Mme la Trésorière.

### **PADD**

Mr le Maire rappelle que conformément au code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal.

Il expose les orientations retenues afin de garder l'esprit et l'identité du village pour ne pas évoluer vers une banale zone suburbaine:

- Préserver durablement les espaces naturels et les rives du lac d'Aiguebelette
  - Prévoir un développement urbain modéré, respectueux du patrimoine naturel bâti,
  - Maintenir la diversité des activités économiques et des services, sources de vie locale
- Porter une attention particulière à la colline du Sougey, promontoire remarquable au-dessus du Lac, afin de conserver sa qualité paysagère et son intérêt bucolique.  
Veiller à ce qu'elle soit ouverte à tous, en réservant ce site à des activités ponctuelles (concerts, marchés, etc.)

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD et émis un avis favorable sur les orientations de ce PADD .

## Questions diverses

-Signalisation passage animaux sauvages sur la RD 921 : Suite à la réclamation d'usagers les services du Département seront contactés en vue de l'implantation des panneaux qui hélas n'empêcheront pas les collisions.

-Interdiction des PL sur la RD en agglomération : Un courrier sera adressé à Mr GUIGUE afin de fixer une réunion avec les Maires des communes concernés.

-Adhésion au site « panneau pocket » : le conseil approuve l'abonnement annuel de 180 € pour ce site d'information aux habitants, facile d'accès et utilisé par de nombreuses communes.

-Facture radiateurs : les radiateurs de l'école élémentaire ont été remplacés en février 2020 mais cette prestation d'un montant de 3897€ n'avait pas été réglée. Il conviendra d'inscrire cette dépense sur la prochaine décision modificative.

-cabinet médical : le Maire a rencontré le 30 juin les médecins , et ces derniers sont impatients concernant les décisions relatives à l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un nouveau cabinet médical.